

Au regard de la situation, le Préfet a activé le centre opérationnel départemental depuis ce mercredi 11 février 2026. La Cellule d'information au public (CIP) est ouverte depuis 14h jusqu'à 20h30 et réouvrira le 12 février à 6h. Elle joignable au 09 70 80 90 40.

A 19h, une notification FR Alert sera transmis à l'ensemble des populations sur tout le département avec les consignes de sécurité.

Par mesure de précaution, des centres d'hébergement d'urgence seront ouverts pour accueillir les personnes qui en auraient besoin.

Les lieux d'accueil sont les suivants :

- **Narbonne**
 - Gymnase Buffet ouvert depuis ce 11.02 - Avenue du Maréchal Folch 11100 Narbonne
- **Carcassonne**
 - Salle Patte d'oie pour les personnes sans domicile fixe ouvert dès ce soir 18h30 et jusqu'à demain la fin de vigilance – 1 avenue des Berges de l'Aude 11000 Carcassonne
- **Limoux**
 - Salle Elysée 2 ouverte le 12.02 dès 8h – Allée des Maronniers 11300 Limoux

Il est recommandé à la population de :

- limiter les déplacements non indispensables
- ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée (même partiellement)
- sécuriser les biens exposés au vent et à la pluie
- écouter RadioFrance (103.8 FM) et la radio cent pour cent (100.4 FM ou 98.0 FM) pour les consignes de sécurité
- rester informé de l'évolution de la situation via les canaux officiels (médias, sites institutionnels, réseaux sociaux des autorités)
- ne pas diffuser de fausses informations

Il est également recommandé aux employeurs publics et privés :

- de faire preuve de la plus grande prudence et de protéger la sécurité de leurs agents et salariés ;
- d'adapter l'organisation du travail lorsque cela est possible (télétravail, report d'activités, aménagement des horaires)
- de suspendre toute activité extérieure présentant un risque accru.

Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des services mobilisés, appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect strict des consignes de sécurité.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE 2

Carcassonne, le 11 février 2026

AVIS DE VIGILANCE ROUGE VENTS VIOLENTS / ORANGE CRUES

Le département de l'Aude actuellement frappé par un phénomène de vents violents sera placé en vigilance rouge à partir de jeudi 12 février de 6h à 14h, et en vigilance orange ce même jour de 4h jusqu'à minima 18h.

Les rafales de vent pourront dépasser les 150 km/h localement, avec un risque majeur pour la sécurité des personnes et des biens.

Au regard de l'intensité exceptionnelle du phénomène, le Préfet de l'Aude a décidé, pour la journée du 12 février de :

- la fermeture immédiate de l'ensemble des massifs forestiers du département
- l'interdiction de tout évènement extérieur
- la fermeture des parcs et jardins publics
- la fermeture de tous les établissements scolaires, incluant : crèches, accueils périscolaires, écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur

Afin de prévenir les accidents liés aux fortes rafales de vent et aux conditions météorologiques difficiles, les mesures suivantes sont mises en œuvres :

- abaissement des vitesses maximales autorisées sur les axes autoroutiers traversant le département
 - de 4h à 6h et de 14h à 18h à 70km/h pour les poids-lourds, à 110km/h pour les véhicules légers
 - de 6h à 14h à 60 km/h pour les poids lourds, à 100 km/h pour les véhicules légers
- abaissement de la vitesse sur le réseau secondaire (à 50km/h pour l'ensemble des véhicules)
- suspension des transports scolaires
- suspension des transports publics routiers de 6h à 14h

Les usagers sont invités à différer tout déplacement non indispensable. Les informations relatives aux conditions de circulations sont disponibles en temps réel sur : www.inforoute11.fr.

Un dispositif de secours renforcé sera déployé sur le territoire départemental :

- 90 sapeurs-pompiers du SDIS de l'Aude
- 169 renforts extérieurs venus du 7^e RIISC et des départements du Gard, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône.

Par ailleurs, Vigicrues place le département en vigilance orange pour le Fresquel à compter de ce mercredi 11 février à 16h.

Par ailleurs, d'autres phénomènes sont en cours sur le département de l'Aude :

→ Pluie-inondations : un placement en vigilance jaune est attendu à compter du mercredi 11 février à 18h et ce jusqu'au lendemain jeudi 12 février, à 18h.

→ Orages : un placement en vigilance jaune est attendu à compter du mercredi 11 février à 21h et ce jusqu'au jeudi 12 février à 6h.

Au regard de la situation, le Préfet a activé le centre opérationnel départemental depuis ce mercredi 11 février 2026. La Cellule d'information au public (CIP) est ouverte depuis 14h jusqu'à 20h30 et réouvrira le 12 février à 6h. Elle joignable au 09 70 80 90 40.

A 19h, une notification FR Alert sera transmis à l'ensemble des populations sur tout le département avec les consignes de sécurité.

Par mesure de précaution, des centres d'hébergement d'urgence seront ouverts pour accueillir les personnes qui en auraient besoin.

Les lieux d'accueil sont les suivants :

- Narbonne
 - » Gymnase Buffet ouvert depuis ce 11.02 - Avenue du Maréchal Folch 11100 Narbonne
- Carcassonne
 - » Salle Patte d'oie pour les personnes sans domicile fixe ouvert dès ce soir 18h30 et jusqu'à demain la fin de vigilance – 1 avenue des Berges de l'Aude 11000 Carcassonne
- Limoux
 - » Salle Elysée 2 ouverte le 12.02 dès 8h – Allée des Maronniers 11300 Limoux

Il est recommandé à la population de :

- limiter les déplacements non indispensables
- ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une voie immergée (même partiellement)
- sécuriser les biens exposés au vent et à la pluie
- écouter RadioFrance (103.8 FM) et la radio cent pour cent (100.4 FM ou 98.0 FM) pour les consignes de sécurité
- rester informé de l'évolution de la situation via les canaux officiels (médias, sites institutionnels, réseaux sociaux des autorités)
- ne pas diffuser de fausses informations

Il est également recommandé aux employeurs publics et privés :

- de faire preuve de la plus grande prudence et de protéger la sécurité de leurs agents et salariés ;
- d'adapter l'organisation du travail lorsque cela est possible (télétravail, report d'activités, aménagement des horaires)
- de suspendre toute activité extérieure présentant un risque accru.

Monsieur le Préfet remercie l'ensemble des services mobilisés, appelle chacun à la plus grande vigilance et au respect strict des consignes de sécurité.

**Arrêté préfectoral n° CAB-SIDPC-2026-053
portant réglementation temporaire de fermeture de tous les services publics
d'enseignement, d'accueil des mineurs et d'interdiction des transports associés**

Le Préfet de l'Aude,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la convention internationale relative aux droits des enfants du 20 novembre 1989, adoptée et ratifiée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 44/25 ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L.2215-1 ;

VU le Code de la sécurité intérieure, notamment son article L.742-2 ;

VU le Code de l'éducation ;

VU le décret n° 2025-723 du 30 juillet 2025 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 16 juillet 2025 portant nomination de Monsieur Alain BUCQUET en qualité de préfet de l'Aude ;

VU le décret du 25 octobre 2024 portant nomination de Mme Amélie TRIOUX, en qualité de sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU l'arrêté préfectoral n° DPPPAT-BCI-2025-028 en date du 25 août 2025 du Préfet de l'Aude donnant délégation de signature à Mme Amélie TRIOUX, directrice de cabinet du préfet de l'Aude ;

VU l'urgence ;

CONSIDÉRANT le bulletin de vigilance de Météo-France plaçant le département de l'Aude en vigilance météorologique orange vent et jaune pluie-inondation pour un épisode débutant à compter du mercredi 11 février 2026, dans la soirée ;

CONSIDÉRANT la nécessité de réduire les déplacements et les possibilités d'exposition aux risques redoutés ;

CONSIDÉRANT que les élèves des écoles, collèges et lycées pris en charge par les transports scolaires sur tout le département sont particulièrement exposés aux risques météorologiques précédemment explicités ;

CONSIDÉRANT qu'il importe en conséquence de prendre toutes les dispositions en vue d'assurer la sécurité des personnes ;

Sur proposition de Madame la directrice de cabinet du Préfet de l'Aude ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les établissements d'enseignement publics et privés des communes de tout le département, abritant et/ou instruisant une population mineure considérée comme vulnérable, à savoir les crèches, les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieurs et agricoles, sont fermés à compter du 12/02/2026 jusqu'au 13/02/2026 non inclus.

ARTICLE 2

Les transports scolaires de personnes ne circuleront pas à partir du 12/02/2026, 00H01 et ce, jusqu'au 13/02/2026, 00H01.

ARTICLE 3

Tout recours à l'encontre du présent arrêté pourra être porté devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication.

ARTICLE 4

Les mesures prescrites en articles 1^{er} et 2 entrent donc en vigueur aux dates et heures explicitées.

ARTICLE 5

Madame la directrice de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Narbonne, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude, Monsieur le directeur départemental de la police nationale, Monsieur le commandant du groupement de gendarmerie de l'Aude, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Une copie de cet arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la zone de défense Sud et à Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation nationale.

Fait à Carcassonne, le 11/02/2026

Pour le préfet, et par délégation
la Directrice de Cabinet

Amélie TRIOUX